OBLIGATIONS,	alternatives:—
"	à l'option du créancier, comment s'exécute
	si l'une des deux choses ou toutes
	deux ont péri
<b>66</b> '	solidaires:—Vide "Solidarité."
"	divisibles et indivisibles.
٠	quand elle sont divisibles
"	
66	divisibles, leur effet et leur exécution
46	quand elles sont indivisibles
••	indivisibles, leur effet et leur exécution quant au débiteur. 1126
	à 1129
41	indivisibles, leur effet et leur exécution quant aux héritiers
	du créancier
"	avec clause pénale leur effet :— $Vide$ (Clause pénale.) 1131 à 1137
"	comment s'éteignent
OCCUPANT, dr	oit du premier 591
	l'Etat Civil, définitions 17, § 22
"	" leur responsabilité
44	" pénalités auxquelles ils sont soumis
0	1
	JUSTICE:—Vide PRESCRIPTION.
	s, quand et comment peuvent être faites
"	conditions pour leur validité
"	d'un corps certain
"	d'une chose payable au domicile du débiteur 1164
"	quand peuvent être retirées ou non
Omissions dan	s les registres de l'Etat civil
	mariage, qui peut la faire
"	qui doit la poursuivre
	où et comment
"	peut être suivie de condamnation aux dépens
	et dommages-intérêts
O	6
	de Obligations alternatives.
ORDONNANCES,	copies authentiques
	cession, dispositions générales
"	en ligne descendante
"	en ligne ascendante
"	en ligne collatérale
"	irrégulier 636 à 640
OUVERTURE de	s successions, lieu déterminé par le domicile 600
"	" comment a lieu
"	" présomptions de survie 603 à 605
" do	
OUTRAGE (LOU	tage d') par devis ou marché peut être fait quant à l'in-
	dustrie seule, ou pour matériaux en même
	temps
	aux risques de qui est la chose 1684, 1685
• •	comment l'ouvrage est réputé recu 1686, 1687